

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST**

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	15
votants	17

affiché le 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 28 mars à 19 heures 00,

le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 22 mars 2022.

**Présents :** Pierrick Le Boterff, Nadège David, Nicolas Simon, Bénédicte Harostéguy, Jean Hallier, Bernard Gougeon, Élisabeth Sicot, Michèle Hallier, Paul Denis, Philippe Grosset, Philippe Clément, Denis Jannot, Annaïg Colombe, Nolwenn Niol Lanoë, Bastien Cretté.

**Absents excusés :** Erwan Perrot (pouvoir Nicolas Simon), Valérie Richard, Catherine Boudet, Catherine Hallier (pouvoir Nolwenn Lanoë-Niol).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Annaïg Colombe.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00. Il propose de nommer Madame Annaïg Colombe secrétaire de séance, ce qui est adopté à l'unanimité. Il propose ensuite l'adoption du Procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 mars 2022, ce qui est voté à l'unanimité. Puis il est passé à l'ordre du jour.

- 1) Présentation d'une analyse financière par Monsieur David Égasse du Service de Gestion Comptable de Redon

Monsieur David Égasse, conseiller aux décideurs locaux au Service de Gestion Comptable de Redon a présenté au conseil municipal l'état des finances de la commune de Saint-Vincent-sur-Oust.

La commune de Saint-Vincent-sur-Oust utilise une ligne de trésorerie. Il pourrait être judicieux de la cristalliser par la réalisation d'un emprunt

- 2) Compte de la gestion 2021 du budget général.

**Délibération numéro : 20220201A**

**Objet : Adoption du Compte de la gestion 2021 du budget général de la commune.**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte de la gestion 2021 de Monsieur le Trésorier de Redon, concernant le budget général de la commune, et lui demande de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte de gestion 2021 du budget général de la commune.

3) Compte administratif 2021 du budget général.

**Délibération numéro : 20220202A**

**Objet : Adoption du compte administratif 2021 du budget général de la commune.**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les résultats financiers de l'exercice 2021, et lui indique qu'elle doit se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget général.

La situation peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	1 040 844.12 €
Recettes	1 325 533.87 €
Résultat antérieur	12 578.49 €
Résultat à affecter	297 268.24 €
Investissement	
Dépenses	465 224.13 €
Recettes	824 831.88 €
Résultat antérieur	- 487 477.59 €
Solde d'exécution	- 127 869.84 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Nicolas Simon ayant pris la Présidence pour le vote de cette délibération, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (moins le maire sorti) le compte administratif 2021 du budget général.

4) Affectation des résultats 2021 du budget général sur le budget 2022.

**Délibération numéro : 20220203A**

**Objet : Affectation du résultat 2021 du budget général de la commune sur le budget primitif 2022.**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les résultats financiers de l'exercice 2021, et lui rappelle qu'elle doit se prononcer sur l'affectation comptable du résultat de fonctionnement du compte administratif pour l'exercice 2022.

La situation peut se résumer ainsi :

Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

Résultat budgétaire de l'exercice	284 689,75 €
Résultat antérieur reporté	12 578,49 €
Capacité d'autofinancement	297 268,24 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement réalisé	359 607,75 €
Résultat antérieur reporté	- 487 477.59 €
Solde d'exécution	- 127 869,84 €
Résultat d'investissement restant à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	127 869,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend la décision suivante à l'unanimité :

<u>Affectation au financement de l'investissement</u>	<u>127 869,84 €</u>
<u>Affectation en report à nouveau de fonctionnement</u>	<u>169 398,40 €</u>

5) Budget primitif 2022 du budget général et vote des taux d'imposition.

**Délibération numéro : 20220204A**

**Objet : Vote des taux d'imposition 2022.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le document numéro 1259 COM préparé par l'administration du Ministère de l'action et des comptes publics. Ce document indique notamment :

- Les ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2022,
- Les ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2022.

Le conseil municipal doit voter les taux de :

- La taxe foncière (bâti),
- La taxe foncière (non bâti).

Monsieur le maire propose à l'Assemblée une augmentation d'un demi-point (0.5) du taux de la taxe foncière sur le bâti, faisant ainsi passer ce taux de 34.08 % à 34.58 %.

Dès lors les ressources fiscales dont les taux sont à voter se présentent ainsi :

Vote des taux d'imposition 2022			
Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	1 186 000.00 €	34.58%	410 199 €
Taxe foncière (non bâti)	54 700.00 €	59.01%	32 278 €
		Total	442 397 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour et une contre :

- Décide l'augmentation d'un demi-point du taux de la taxe foncière sur le foncier bâti, le nouveau taux s'établissant à 34.58 %,
- Vote les taux indiqués ci-dessus,
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires dont l'état N°1259 COM (1).

**Délibération numéro : 20220205A**

**Objet : Vote du budget primitif 2022.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le budget primitif de la commune de Saint-Vincent-sur-Oust préparé pour l'exercice 2022.

Ce document budgétaire est :

- équilibré en section de fonctionnement à 1 332 188,40 €,
- et équilibré en section d'investissement à 814 147,84 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2022 qui lui a été présenté et équilibré tel que ci-dessus,
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

6) Opérations sous mandat, écritures de correction.

**Délibération numéro : 20220206A**

**Objet : Opérations sous mandat, écritures de correction.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée un mail du Service de Gestion Comptable de Redon en date du 16 mars 2022.

Des opérations sous mandat avaient été effectuées en 2008 et 2009. Le SGC indique que :

L'opération sous mandat est achevée au regard des termes de la convention et de son exécution, mais les dépenses et les recettes de l'opération ne sont pas équilibrées : avant de pouvoir solder les comptes réciproquement, il convient d'enregistrer des écritures de corrections d'erreur, par opérations d'ordre non budgétaires, au vu d'une délibération autorisant l'utilisation du compte 1068.

Puisque le compte 454101 est supérieur le compte 454201 :

- Débit 454201 Crédit 454101 pour le montant 55 503,43 €
- Débit 454201
- Crédit 1068 pour la différence 538,19 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de solder les comptes réciproquement,
- Décide que des écritures de correction d'erreur, par opérations d'ordre non budgétaires, doivent être enregistrées,
- Autorise pour cela l'utilisation du compte 1068,
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

7) Vote des subventions.

**Délibération numéro : 20220207A**

**Objet : Vote de subventions 2022.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée les propositions établies au vu des demandes de subventions auprès de la commune.

<b>Subventions accordées aux associations</b>	<b>Année 2022</b>
<b>Associations communales</b>	
BEN FOYE	300,00 €
CCAS de Saint-Vincent-sur-Oust	2 000,00 €
Pot'Agés	200,00 €
Tennis Club de l'Oust (rattrapage de 2021)	600,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 100,00 €</b>
<b>Autres associations</b>	
Croix rouge	963,00 €
Fédération d'animation rurale des Pays de Vilaine (rattrapage de 2021)	9 115,89 €
FFRandonnée Morbihan	142,50 €
ADMR Peillac	900,00 €
Restos du cœur	50,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11 171,39 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 271,39 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 4 abstentions :

- Vote les subventions ci-dessus,
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires et à payer la dépense.

**Délibération numéro : 20220208A**

**Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2022.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail sur 2 postes de travail.

Le premier est le poste d'accueil et de gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme. La population de la commune a augmenté en nombre. Le domaine de l'urbanisme demande de plus en plus de travail et de précision. Monsieur le maire propose de faire passer la durée hebdomadaire de service de 28 heures à 32 heures.

Deuxièmement le poste de gérante postale et responsable de la médiathèque dépend lui aussi de l'augmentation de la population en nombre. La médiathèque fonctionne étroitement avec l'école et le nombre d'élèves inscrits a augmenté. Monsieur le maire propose de faire passer la durée hebdomadaire de service de 30 heures 30 à 35 heures 00.

Par ailleurs un adjoint technique a bénéficié d'une retraite anticipée et n'est plus présent. Le poste est vacant dans l'attente d'une décision.

Monsieur le maire propose donc de mettre à jour le tableau des effectifs comme ci-dessous.

Services	Grades	Nombre de postes	T-NT	Durée hebdomadaire de travail
Service administratif	Attaché territorial	1	Titulaire	A temps complet
	Adjoint administratif principal de première classe	1	Titulaire	32 heures 00
	Adjoint administratif	1	Titulaire	A temps complet
Service agence postale, médiathèque, temps du repas au restaurant scolaire	Adjoint administratif principal de deuxième classe	1	Titulaire	A temps complet
Service technique	Agent de maîtrise	1	Titulaire	A temps complet
	Adjoint technique	1	Titulaire	A temps complet
	Adjoint technique	1	Titulaire	24 heures
	Adjoint technique	1	Non titulaire	26 heures
	Adjoint technique	1	Non titulaire	20 heures
	Adjoint technique	1	Non titulaire	15 heures
	Apprenti aux services techniques	1	Non titulaire	A temps complet
Service animation	Animateur Séverine	1	Titulaire	A temps complet
Service restaurant scolaire garderie périscolaire hygiène des locaux	Adjoint d'animation	1	Titulaire	13 heures 30
	Adjoint technique	1	Titulaire	Temps complet
	Adjoint d'animation	1	Non titulaire	13 heures 51
	Adjoint technique	1	Titulaire	A temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le tableau des effectifs présenté ci-dessus à compter du premier mai 2022,
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

8) Questions diverses.

Un poste au restaurant scolaire pourra être modifié à l'avenir.

Tours des élections

**Le scrutin ouvre à 8 heures et est clos à 19 heures. Il est possible de compléter ou modifier les tableaux ci-dessous.**

Election présidentielle			
Permanences au bureau de vote			
Le 10 avril 2022			
8h00 à 10h45	10h45 à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 19h00
Bénédicte Harostéguy	Nadège David	Jean Hallier	Nicolas Simon
Michèle Hallier	Annaïg Colombe	Élisabeth Sicot	Bernard Gougeon
Philippe Clément	Paul Denis	Nolwenn Lanoë-Niol	Denis Jannot
	Philippe Grosset		Valérie Richard

Election présidentielle			
Permanences au bureau de vote			
Le 24 avril 2022			
8h00 à 10h45	10h45 à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 19h00
Bénédicte Harostéguy	Nadège David	Jean Hallier	Nicolas Simon
Bernard Gougeon	Paul Denis	Élisabeth Sicot	Michèle Hallier
Philippe Clément	Philippe Grosset	Pierrick Le Boterff	Denis Jannot
Catherine Hallier	Erwan Perrot Bastien Cretté		Valérie Richard

Pour copie conforme.

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.

